Vol. XXVII Saint-Boniface, Manitoba, 26 Janvier 1898. No. 10.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1re insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
Saint-Boniface,
Manitoba,
Canada



CORRESPONDANCE

GRANDE FETE AU PORTAGE DU RAT

BÉNÉDICTION D'UNE STATUE DE LA T. STE-VIERGE

La semaine dernière eût lieu au Portage du Rat une cérémonie magnifique et imposante : "La bénédiction d'une statue de la T. Ste-Vierge tenant dans ses bras le divin enfant Jésus."

Cette Statue haute de six pieds et très richement décorée est destinée à être placée audessus du maître autel de l'Eglise du Portage. Car c'est sous le vocable de Notre-Dame du Portage que cette église est dédiée.

Cette Statue est le résultat d'un "grand souper" donné par le Révérend Père J. Thibodeau, O M. I., zélé missionnaire venu d'Ottawa et arrivé au Portage il y a environ cinq mois. Le Rév. Père, grâce à son zéle et à son activité lorsqu'il s'agit de bonnes œuvres : et grâce aussi au dévouement et à la générosité des bonnes dames de l'œuvre des Tabernacles, organisée spécialement pour cette paroisse et dont il est le directeur a admirablement bien réussi. Le resultat qu'il a obtenu a été de $103.

Madame Charbonneau est actuellement la présidente de l'œuvre des Tabernacle et déploie beaucoup d'activité et de dévouement.

Le Révérend Père Lauzon de Montréal qui a un goût exquis pour le belles choses a bien voulu se charger de commander la statue et de l'expédier : nous n'avons pas été trompés dans notre attente.

La bénédiction eût lieu Dimanche au soir le 10. L'autel et le chœur avaient été splendidement décorés. La statue était placée au milieu du sanctuaire, audessous d'une riche couronne, de lumières, et sur un magnifique piedestal avec transparent portant à travers fleurs cette inscription : *Queen most pure, pray for us.* Des flots de lumières et de fleurs débordaient jusque dans la nef. Une arche de verdure sur la quelle étaient parsemées des fleurs aux couleurs les plus vives et les plus variées s'élevait jusqu'à la voûte encadrait l'autel et présentait un aspect féerique. Jamais l'église du Portage n'avait été si somptueusement décorée. Nous devons ici féliciter hautement le Révérend Père J. Thidobeau qui a déployé tant de dévouement et de fatigues pour la splendeur des décorations, c'est à lui que revient tout l'honneur et le mérite.

Lorsque la cérémonie commença une foule immense encombrait l'église. M. Lévêque entonna le chant de *l'Ave Maris Stella* et Sa Grandeur Mgr L. P. A. Langevin fit son entrée dans le sanctuaire. On entonna ensuite le chant du *Magnificat* qui fut suivit d'une hymne anglaise à la T. Ste-Vierge. Le sermon de circonstance fût donné en anglais par le Rév. Père O'Dwyer de Ste-Marie de Winnipeg qui déploya comme toujours et surtout à ce moment son talent d'orateur.

Monseigneur adressa ensuite dans les deux langues quelques mots à l'auditoire : son état de faiblesse ne lui permit pas d'être bien long cependant il sut vivement impressionner et émouvoir. Monseigneur bénit ensuite la Statue, et donna la bénédiction du T. S. Sacrement. Les chants de la bénédiction furent une hymne au T. S. Sacrement par une des Rvdes Sœurs de l'Academie. *O Jésus amor*, par Madame L'Heureux. *Alma Redemptoris mater* et *Tamtum ergo* par M. Levêque. Monseigneur bénit ensuite l'assistance, le chœur chanta ensuite "Nous nous invoquons tous." La cérémonie était terminée ; chacun en se retirant manifestait l'admiration qu'il avait ressentie. Daigne Marie bénir ses enfants du Portage

X.

LES JOURNAUX

On sait comment certains journaux qui osent se dire catholiques ont interprêté la magnique encyclique du Pape sur la question des écoles. Leurs articles ont littéralement écœuré tous les citoyens sincères à quelque parti qu'ils appartiennent. Veut-on savoir au contraire comment des journaux protestants parlent de l'encyclique?

Le *Times* le plus grand journal de Londres a consacré un long *leader article* au document pontifical dès qu'il en a connu par dépêche la substance. Le *Times* voit dans ce document un "message de paix"; il rend hommage aux vues élevées et aux sentiments du Pape. Pour mieux faire comprendre le sens et la valeur de l'Encyclique, le journal de la Cité fait l'histoire du différend canadien, exposant que jusqu'en 1890 les catholiques du Manitoba eurent leurs écoles distinctes, et qu'à cette date le gouvernement libéral de la province entreprit de substituer le système de l'école "national" au système confessionnel. Le gouvernement fédéral du "Dominion," gouvernement conservateur et auquel le droit d'intervention avait été reconnu par le Conseil privé de la Couronne anglaise, voulnt donner droit aux réclamations des catholiques manitobains ; mais il se trouva ainsi en conflit avec le gouvernement libéral de la province. Le corps électoral donna raison à celui-ci, en mettant Sir Wilfreid Laurier à la tête du gouvernement canadien, et M. Laurier tenta d'aplanir le différend au moyen d'une transaction, que l'on appela le "Laurier Greenway Settlement." Cet arrangement maintenant le système de l'école "nationale," tout en invitant les autorités scolaires à pourvoir à l'enseignement religieux chaque fois qu'un certain nombre de parents (nombre peu élevé) en feraient la demande.

Le *Times* admire la fermeté du Pape dans la défense des principes, et en même temps la sagacité de son jugement, son esprit conciliant et pratique dans les cas d'application, qualités qui lui font accepter les satisfactions offertes en même temps qu'il en réclame d'autres, lorsque les premières sont insuffisantes, avec la confiance, qu'il finira par obtenir pleine justice, grâce au bon vouloir manifesté par les gouvernants. Le Pape reconnait dans tous et dans chacun ce qui peut s'y trouver de bon ; il exhorte les catholiques à redoubler de zèle, de persévérance et d'abnégation en vue de la bonne éducation de la jeunesse.

Le *Times* qualifie d'excellents les conseils du Pape.

Quelle leçon pour certains de nos prétendus catholiques!

Le Manitoba.

Mercredi, 26 Janvi r 1898

CIRCULAIRE AU CLERGE

Dimanche dernier, on a lu dans toutes les églises du diocèse de Saint-Boniface la circulaire suivante :

Archevêché de St-Boniface,
19 janvier 1898.

Mes Bien Chers Collaborateurs.

Le Divin Maître a voulu nous donner, au début de cette nouvelle année, comme gage d'espérance, et comme consolation dans nos épreuves, la remarquable encyclique *Affari vos*, sur nos écoles ; c'est un document qui fera époque dans les annales de l'Eglise du Canada et tout particulièrement dans celles de l'Eglise de Saint-Boniface, puisqu'il s'agit surtout de nous.

Notre Saint-Père le Pape, Léon XIII, a bien voulu prendre notre cause en mains, et inviter tous les catholiques du Canada à s'unir à l'épiscopat pour revendiquer tous les droits scolaires de nos chères ouailles. Gloire et reconnaissance éternelles à l'immortel pontife qui est venu si providentiellement à notre secours, et mille actions de grâces aux illustres archevêques de Québec, de Montréal et d'Ottawa qui ont pris en mains notre cause, à la tête de leurs suffragants avec un zèle et une abnégation qui n'ont reculé devant aucun sacrifice de temps, de fatigues extraordinaires, de voyages longs et périlleux, et même d'argent. Il a été donné à celui qui est doublement mon frère dans l'épiscopat, le pieux et distingué archevêque de Montréal, de couronner l'œuvre de l'illustre et savant archevêque de Cyrène, administrateur de Québec, en nous apportant la précieuse lettre encyclique *Affari Vos*, que nous vous expédions. Nous ne croyons pas devoir lui donner un plus éloquent et plus parfait commentaire que l'admirable mandement de Mgr de Cyrène, et nous tenons à vous dire que nous devons les exemplaires qui nous sont envoyés à la générosité de cette chère Eglise de Québec, la mère de toutes les églises de l'Amérique du Nord.

En conséquence, vous voudrez bien lire, et la noble encyclique *Affari vos*, et le mandement de Mgr Bégin sans autre commentaire. Nos bons catholiques comprendront facilement qu'ils ont eu raison de se soumettre à leur archevêque, et que le Pape ne fait que confirmer la direction déjà donnée.

De plus, l'oraison *de mandato* sera dorénavant l'oraison. *Pro Gratiarum actione.*

Prions de tout cœur, mes bien chers collaborateurs, afin que le Dieu de vérité et de toute justice éclaire nos fidèles ainsi que tous les catholiques de la Puissance du Canada, et soyons assurés que la parole du Souverain Pontife sera le salut de nos écoles et une source de bénédictions pour le pays tout entier.

Veuillez croire, mes bien chers collaborateurs, à mon entier dévuement en N.S. et M.I.

† ADÉLARD, O.M.I.,
Arch. de St-Boniface.

OPINION DE LA PRESSE

Sur l'Encyclique

La première impression de tous les journaux protestants et catholiques, conservateurs et libéraux a été un respectueux hommage à Léon XIII pour sa parole libre et vivante, juste et droite, généreuse et conciliante.

Les politiciens cependant, cherchent déjà quelle élasticité ils pourront donner au document papal, pour favoriser leur parti, justifier leur passé et se défendre à l'avenir.

Evidemment, chez plusieurs, il y a mauvaise foi. Nos lecteurs seront heureux de voir l'interprétation, ou la soumission donnée à l'Encyclique par les journaux les plus importants de la Presse Canadienne. La *Gazette* de Montréal, dit :

" La décision du pape, sur la question scolaire du Manitoba, est une condamnation sans équivoque du soi-disant règlement Laurier-Greenway, comme insuffisant, au point de vue catholique. Les raisons de cette décision sont bien connues et ont été proclamées maintes fois par le Saint - Siège. Toute personne quelque peu au fait de ces proclamations savait d'avance que l'arrangement actuel en vigueur serait déclaré insuffisant à Rome, comme il a été déclaré insuffisant à Saint-Boniface.

La modération même du ton du document papal lui donnera plus de force auprès des hommes bien pensants, qu'ils soient catholiques ou protestants. Si les chefs présentement au pouvoir à Ottawa, ont quelque sagesse, ils useront de leur influence sur leurs amis de Manitoba, pour rétablir dans cette province, la situation scolaire conformément aux idées de tolérance, qui ont dominé la constitution, lorsqu'elle a été rédigée ; et si leurs amis du Manitoba, sont vraiment leurs amis, ils leur prêteront la main, pour accomplir cette œuvre."

***

Du *Herald* :

" A tout considérer, l'Encyclique confirme l'appréciation qu'en a faite un journal anglais. C'est un message de paix. Après la tempête qui a sévi à propos de cette question des écoles du Manitoba, il est certainement très encourageant de se trouver en présence d'un document comme celui-ci, de conseils d'harmonie et de moderation. Nous espérons que le sujet va disparaître du domaine politique du Canada, et que dans le cours du temps, la question sera règlée à la satisfaction des intéressés, par le peuple, de la province du Manitoba, qui a seul juridiction."

Le *Hérald* est un journal libéral, organe du gouvernement à Montréal. Nous voudrions que son espoir se réalisat ; mais nous croyons qu'il fait erreur en disant que la province du Manitoba a seul juridiction pour régler la question à la satisfaction des intéressés. Le gouvernement Fédéral, et le gouvernement Impérial ont tous deux le pouvoir et le devoir de faire respecter la constitution violée par un gouvernement provincial. Or c'est là ce qui s'est passé à Manitoba.

***

Le *Star* de Montréal ne doit pas être l'expression de tous les protestats quand il dit :

Les " non-catholiques, sont fatigués jusqu'à épuisement, de la question scolaire, et d'ailleurs, ils n'ont jamais été particulièrement soucieux de voir les enfants manitobains élevés dans la religion catholique romaine."

Il y a heureusement bien d'autres motifs constitutionnels et nationaux, à invoquer pour ramener au sentiment de la justice le *Star* et d'autres non-catholiques.

***

Le *Chronicle* de Québec donne une meilleure note sur l'encyclique et la question scolaire.

Pourquoi tous les journaux protestants et d'ailleurs, ne montrent-ils pas la même largeur de vue, le même amour de la vérité et de la justice ?

" L'importance de ces deux lettres, dit-il, (l'encyclique et la lettre pastorale de Mgr Bégin) ne peut être trop appréciée. Il ne peut y avoir de malentendu possible sur leur but. La connaissance parfaite de la cause, avec laquelle parle Sa Sainteté, est à remarquer."

Le *Chronicle* ajoute : " Les protestants de Québec sont dans la pleine jouissance de leurs écoles séparées, et même si elles ne leur étaient pas garanties par un pacte solennel, ils n'auraient pas lieu de regretter amèrement aucune tentative d'intervention. Le *Chronicle* ne peut que répéter ce qu'il a déjà si souvent dit à ce sujet, que les protestants de Québec sont en devoir tenus, par considération de la justice et du *fairplay* britannique, d'accorder ailleurs aux autres minorités, les privilèges dont ils jouissent euxmêmes."

***

Le *Mercury* de Québec songe à son parti quand il dit :

" C'est une dure rebuffade pour ceux qui se sont opposés, dans la Chambre des Communes, à la loi remédiatrice. Il est difficile à présent de dire comment les politiciens de Québec vont s'y prendre pour se dégager de leur responsabilité en cette affaire. Leur tâche sera ardue, et le peuple du Dominion attendra avec une anxiété facile à comprendre, la solution du problème. Il sera vraiment intéressant de voir quels moyens vont prendre, pour se tirer d'affaires, ceux qui se trouvent empêtrés par la décision."

Le *Free Press* d'Ottawa, bat une note émue que nous voudrions voir répeter dans tout Ontario :

Sur les eaux troublées, le Pape a versé l'huile calmante ; la question scolaire du Manitoba, passe du domaine de la controverso publique et amère, sur un terrain où les efforts concentrés, dans la charité chrétienne, produiront des résultats satisfaisants pour tous.

" Il est impossible dit-il ailleurs qu'une lettre aussi conciliante soit reçue avec un esprit différent du sien : il serait barbare d'en agir ainsi. Le sectaire le plus étroit, le fanatique le plus préjugé et le plus ignorant, restera déconcerté, sinon pacifié par la parole aussi suave que ferme du Pontife."

***

" Le *Globe*, le grand organe du parti libéral dans Ontario, ne voit pas toutes les conséquences qui peuvent découler de l'Encyclique. Le Saint Père veut que nous travaillions sans cesse au rétablissement des écoles catholiques, par tous les moyens constitutionnels.

Or une législation fédérale est un des moyens constitutionnels que la minorité peut invoquer, et si le gouvernement provincial ne nous rend pas justice nous comptons bien, certes, recourir à cet infaillible moyen, pour suivre la direction papale.

***

" L'encyclique dit le *Globe* ne fait aucune distinction entre les partis politiques ; elle ne demande pas de législation fédérale. Sa Sainteté accepte virtuellement la situation. Elle reconnait que l'intervention fédérale est hors de question. Le pape en un mot, ne cherche pas à faire rentrer ce litige dans le domaine politique.

L'attitude prise par le Saint-Siège est la même que celle tenue par l'Eglise aux Etats-Unis. Il serait étrange en effet que l'Eglise qui est en paix avec les lois, les institutions et les partis politiques, aux Etats-Unis, déclarât la guerre aux lois, aux institutions ou aux partis politiques du Canada, où la minorité est traitée d'une manière plus libérale qu'aux Etats-Unis mêmes."

Il serait encore plus étrange que l'Eglise laissât persécuter les catholiques du Canada, sous prétexte que la tyrannie s'exerce contre eux, plus violemment aux Etats-Unis, qu'ici !

***

Du *Mail and Empire* :

" Bien que l'encyclique du pape sur la question des écoles du Manitoba soit écrite sur un ton digne et conciliant, elle laisse voir clairement que le Saint Père n'est pas satisfait des termes de l'arrangement. Le gouvernement fédéral, a sans doute, volontairement soumis au Saint-Siège, son arrangement, voulant obtenir une décision qu'il aurait pu invoquer pour des besoins politiques, comme preuve qu'il avait rempli ses promesses si libéralement faites par ses amis dans Québec au sujet des écoles séparées et que M. G. W. Ross dans ses discours électoraux de Québec avait amplifiées et élargies. C'est là un autre sujet de désappointement. Reste à savoir ce que va faire le gouvernement.

***

De l'*Evening Star*, de Toronto :

" De fait, la question est laissée telle qu'elle était auparavant. Aucune tentative n'est faite pour diriger le vote des catholiques, soit au moyen de l'anathème ou de l'excommunication. La puissance du catholicisme n'est pas appelée à se mettre en guerre contre le gouvernement libéral. Léon XIII avec la sagesse du vieillard et la modération qui le distingue, conseille les efforts individuels, plutôt que l'emploi de l'influence hiérarchique, plutôt la persuasion que la force, dans la conviction et l'espérance que la majorité se rendra aux prétentions de la minorité et lui accordera les privilèges auxquels il sera reconnu qu'elle a droit."

***

Les journaux français de la Province de Québec ont acceuilli l'Encyclique avec un enthousiasme sincère chez la plupart, factice et boudeur chez quelquesuns.

La *Patrie* compred ainsi l'encyclique :

" Le document Pontifical se divise en quatre parties principales :

" La désapprobation des lois de 1890 ;

" La définition de l'enseignement catholique ;

" Le témoignage de bienveillance et d'encouragement donné aux hommes publics qui, en 1897, sont entrés dans la voie des légitimes réparations auxquelles les catholiques du Manitoba ont titre ;

" Le conseil ou plutôt le commandement, d'accepter les réparations partielles déjà obtenues ou celles qui pourront l'être à l'avenir.

" Le Pape invite les gouvernements à persévérer dans la voie où ils se sont engagés " par amour de la justice." Il leur laisse, à eux et à l'electorat, le choix des moyens les plus propres à assurer le succés de l'œuvre si heureusement entreprise.

Il faudrait ajouter à ce paragraphe une parole du Saint Père, qui peut être gènante pour ses chefs, une condamnation pour son passé et un lieu pour l'avenir : " *Non sine consilio vestro* ;" non sans avoir pris le conseil des Evêques ! Ce n'est plus tout à fait la même chose. Pas plus maintenant qu'avant les catholiques doivent ignorer ou méconnaître l'opinion de l'épiscopat sur la question scolaire.

La nomination de l'hon. Juge Jetté comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et celle de l'hon. Français Langelier comme juge de la Cour Supérieure à Montréal, ont été publiées dans la Gazette officielle.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, au nom de "The Manufacturers guarantee and accident Insurance Company," d'un Acte changeant le nom de la dite Compagnie et celui de "The Guarantee and Accident Insurance Company of Canada" ou en tout autre que le Parlement du Canada permettra et les Directeurs pourront approuver, ratifier et confirmer le règlement passé par la dite Compagnie pourvoyant à l'émission d'actions privilégiées de la dite Compagnie.

Beatty, Blackstock, Nesbitt Chadwick & Riddell, Solliciteurs des requérants.
Toronto, 4 Nov. 1897.

9-11-9ins.

CHRONIQUE LOCALE

—Sortie du Club Le Voyageur demain soir.

—Nous apprenons que le R. P. Lacombe O. M. I., est mieux, sans être très bien.

—M. Modeste Lamontagne est de retour d'un voyage dans la Province de Québec.

—Madame Chamberland est à l'Hôpital depuis quelque temps pour cause de maladie.

—On se plaint à Winnipeg que plusieurs personnes se font volé leur linge dans leurs cours.

—Il est rumeur que Winnipeg va diminuer les limites de la ville de 12,000 acres à 4,000.

—Le Rév. M. J. D. Fillion curé de St-Jean-Baptiste, était en cette ville ces jours derniers.

—M. Jos. Seney à été élu commissaire d'école par acclamation lundi pour le quartier No. I. de cette ville.

—M. Noé Chevrier du Magasin Bleu est parti lundi dernier pour un voyage d'affaires dans la Province de Québec.

—M. Vézina Couture a acheté l'ameublement de l'hôtel Mondor, et il en prend possession le 1er Mars prochain.

—M. J. P. Levêque qui faisait partis du Club de Hockey de Winnipeg est arrivée dimanche dernier de la Province de Québec.

—M. Jos. Dnmouchel est arrivé la semaine dernière d'un voyage dans la Province de Québec accompagné de sa femme et de ses enfanis.

—Le R. P. Maisonneuve, O. M. I., presque entièrement rétabli de sa maladie, a quitté l'hôpital pour retourner dans ses difficiles missions.

—M. S. M. Barré de Winnipeg est parti la semaine dernière accompagné de sa Sœur Madame Migneault pour un voyrge dans la Province de Québec.

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités Adressez-vous à l'imprimerie du Manitoba, et vous épargnerez 20 pour cent.

—Le Club de Raquette Le Voyageur a sorti la semaine dernière avec le St-George de Winnipeg apres la marche, un magnifique souper a été servis à l'Hôtel Mondor.

—M. Edouard Guilbault annonce aux cultivateurs qu'il a reçu un assortiment des mieux choisis de rouets venant de la meilleure maison du Canada la maison Vizina & Fils, St-Gabriel de Brandon.

—Tous les membres du chœur sont instamment priées de se rendre vendredi soir a 8 hrs dans le soubassement de la Sacristie, pour première pratique d'une messe que nous venons de recevoir de France Comme cette messe est à grand effet et necessite un chœur assez nombreux ceux qui pourraient avoir quelques dispositions pour le chant sont cordialement invités à se joindre aux membres du chœur.

—Dimanche passé dans toutes les églises du diocèse on a lu par ordre de Mgr l'archevêque la magnifique lettre pastoral de S. G. Mgr Bégin, le savant administrateur de Québec, promulgnant l'Encyclique *Affari vos*. La lettre de Mgr Bégin que Mgr l'archevêque a faite entièrement sienne a produit la plus profonde impression sur tous les catholiques tant de langue anglaise que de langue française. Elle va couper court à bien des interprétations fantaisistes.

Dans toutes les églises où l'Encyclique du Saint Père n'avait pas encore été lue, parceque MM. les Curés n'avaient pu recevoir à temps le texte officiel, elle a été publiée également dimanche passé.

Chronique de la Province

Bruxelles, Man.

15 Janvier—Un terrible incendie a dètruit le 12 dernier l'un des trois élévateurs de *Cyprès River* celui de la *North Western Co.* Le feu a éclaté à 5. hrs du matin on ne sais comment car il n'y avait ni poéle ni machine a vapeur dans ce batiment. La machine était placée dans un autre edifice un peu éloigné. Celleci a éte presqu entièrement épargné. Quand à l'élévateur il a été consumé en entier avec 4000 minots de froment et 400 minots blé d'inde. La perte peut être estimée à plus de 50.000 dollars Il y avait assurance sur le bâtiment et la machine. Chose curieuse cet élévateur avait été bâti sur l'empiacement de l'élévateur brûlé il y a trois ans environ.

Sainte-Anne des Chenes,

On se prépare à célébrer dignement à Ste-Anne la fête patronale du vénéré curé de cette paroisse, le Rév. M R. Giroux. La fête sera célébrée le 16 février. Il y aura, à cette occasion, ce même jour à 7 hrs p. m., une charmante séance donné par les élèves du Couvent de Ste-Anne. Cette séance promet d'avoir les plus grand succès. On sait que le Couvent de Ste-Anne, dirigé avec tant d'habilité par nos dévouées Sœur Grises, fait le plus grand honneur à nos maisons d'éducation catholiques. Le pensionnat est aussi très prospère.

NAISSANCE

LAVOIE—En cette ville le 23 courant Madame Isaïe Lavoie un fils.

Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, à l'effet de renouveler la charte de la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, chapitre 78, 54-55 Victoria, et reviser son conseil de directeurs provisoires; aussi à l'effet de modifier ce dernier acte en donnant le droit de construire un embranchement partant de Saskatoon ou près de là, allant à l'est via Humbolt, lac à la plume, jusqu'à Shellmouth, Man., de la jusqu'à Brandon; aussi a l'ouest depuis le même point de départ, via Battleford, Fort Saskatchewan, jusqu'à et par la passe de la Tête-jaune, de la Barrard, Bute ou Dean Inlets C. B., et aussi au nord jusqu'au lac Vert, de là, via la vallée de la rivière du Castor, Isle la Crosse, Fort Chippeyan, Fort Francis et la vallée de la rivière Pelly et Yukon de Dawson City.

GEO. W. GRANT, Secretaire.

Toronto 25 October, 1897, 10 ins.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement fédéral, à sa prochaine session, en amendant l'acte pour changer le nom de "The Dominion Building & Loan Association," en celui de "The Dominion Permanent Loan Company.

Daté à Toronto, ce 17ième jour de novembre A. D., 189.

MACDONALD, BOLAND & THOMPSON
Solliciteurs des applicants.

24-11-9. Toronto.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session afin d'obtenir un acte changeant le nom de "The Federal Life Assurance Company of Ontario," en celui de "The Federal Life Assurance Company of Canada" ayant ses bureaux principaux à Hamilton Ont., avec plein pouvoir de transiger des assurances sur la vie dans la puissance du Canada et ailleurs, et investir leur agent dans toute province ou campagne ou ils feront affaires, et que les directeurs jugeront àpropos.

Daté a Hamilton ce 2ième jour de décembre 1897.

THOS. C. HASLETT,
Solliciteur pour la Féderal Life Assurance Company of Ontario.

AVIS

Une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Britannique, avec pouvoir de construire une voie ferrée partant de Victoria, Colombie-Britannique, et allant jusqu'à Winnipeg, Manitoba, *via* Bute Inlet, Cariboo, Edmonton et Prince Albert, avec un embranchement traversant les districts de Carsiar et Yukon et un embranchement descendant les vallées des rivières Canot, Colombia et Kootenay jusqu'au 49e parallèle de latitude; avec pouvoir d'acheter, affermer, se fusionner ou faire des arrangements de circulation avec des lignes ou compagnies existantes sur la ligne de chemin de fer projeté ou s'y rattachant.

Montréal, 10 novembre 1897.

17-11-92 9i C. N. ARMSTRONG.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

Banque d'Hochelaga

INCORPORÉE EN 1874.

Capital autorisé, - - - -	$1,000,000
Capital payé, - - - -	800,000
Fonds de Réserve, - - -	320,000

Bureau Principal: MONTREAL.

DIRECTEURS

F. X. St Charles, Ecr., Président.
R. Bickerdike, Ecr., Vice-Président.
Charles Chaput, Ecr. D. Rolland, Ecr
A. E. Vaillancourt, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES

Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.
Louiseville, P. Q
Rue Sainte-Catherine-Est et Centre, Rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

CORRESPONDANTS

Londres, Ang.—Clydesdale Bank (Limited
Paris, France.—Crédit Lyonnais, la Société Générale et le Comptoir National d'Escompte.
New-York.—National Park Bank.
Boston.—{ Third National Bank. National Bank of Redemption.
Chicago.—National Live Stock Bank.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

Une succursale de cette Banque est maintenant en opération depuis Mars 1892.

ELLE FAIT DES AFFAIRES GENERALES DE BANQUE allouant intérêt sur dépôts spéciaux, payables à demande; elle escompte du papier de commerce et fait des avances sur garanties collatérales approuvées.

Elle collecte avec soin aux Etats-Unis, au Canada et dans toutes les parties du monde

A DES TAUX MODÉRÉS,

et elle fait remise promptement.

C'est la seule Banque où les employés parlent français depuis Ottawa jusqu'à l'océan Pacifique.

W. H. PAMBRUN,
Gérant.

Winnipeg, Juin, 1893. 1a 28-11-94

AGENTS DEMANDÉS

Pour prendre des ordres pour des arbres fruitiers etc. etc. Pas d'experience requise. Vous payerons un salaire et les dépenses, ou nous donnerons une commission libérale. Un bon arrondissement sera donné à l'agent.

Adressez, Brown Bros Co.
Brown Nurseries
P. O., Ontario.

AVIS

Avis est par le present donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session pour que "La Lake Manitoba Railway and Canal Company" ait le pouvoir de s'amalgamer à toute autre compagnie de chemin de fer, qu'elle jugera à propos

C. E. L. PORTEOUS,
Secrétaire.

Daté ce 24ième jour de Décembre, 1897.
27-12-97 9i.

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord. Lisez en montant. Fret No. 150 quotidien.	Ex. de St. Paul No 103 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8,10a	3.00p	0	Winnipeg	11,45a	6.45p
8,15a	2 49p	3.0	*Jonction Portage.	11 57a	7,00p
7,50a	2.33p	9.3	*St. Norbert.	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier.	12,24p	7.39p
6,50a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12,42p	8.05p
6,23a	1.51p	27.4	*Union Point.	12,51p	8.17p
5,53a	1.38p	32.5	*Silver Plains.	1,03p	8,34p
5,28a	1.20p	40.4	Morris.	1,20p	9,00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1,34p	9,22p
3.30a	12.46p	56.0	Letelier	1,55p	9.55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson.	2.15p	11,00p
8,35p	12.10p	68.1	Pembina.	2,30p	11,45p
11,40a	8,45a	168	Grand Forks	5.55p	7,55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction.	9,40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth.	8,00a	
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	
	8,00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9,35a	

EMBRANCHEMENT, MORRIS-BRANDON.

Allant Est, Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 138 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 137 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 139
8,30a	3,00p		Winnipeg.	11.45a	6,45p
8,30p	1,05p		Morris	1.30p	7,00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm.	1.53p	8.44a
6,34p	12.18p	21.2	*Myrtle.	2.18p	9.31a
6.04p	12,08p	25.9	Roland.	2.29p	9,50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11,44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont.	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset.	3,52p	12.51p
2.08p	10.32a	68 4	*Swan Lake.	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs.	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis.	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur.	5,01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton.	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.29a	123	*Elliotts.	6.12p	6.04p
8.29a	8 14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville.	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon.	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrète à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant. Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant. Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction.	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles.	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly.	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains.	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur.	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank.	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache.	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville.	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis.	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie.	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.

AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, A. G. R. P. et T., St. Paul.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL PAYÉ - - -	$2,000,000.00
FONDS DE RESERVE -	$1.200,000.00

DIRECTEURS:

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines.)
Hugh Ryan, T Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man ......C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man......N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie. ....W. Bell "
Calgary, Alta. ....M. Morris, "
Prince-Albert, Sask...A. R. B. Hearn "
Edmonton, Alta ......G. R. F. Kirkpatrick, "
Vancouver, C. B......A. Jukes, "
Revelstoke, C. B.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

Essex. Niagara Falls, Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage, Welland.
Ingersoll. St. Catharines Woodstock.
TORONTO.—{ Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents aux Etats-Unis.—New York, Bank of Buffalo; Chicago, First National Bank; St. Paul, Second National Bank; Boston, National Bank of the Commonwealth, Detroit, Detroit National Bank; Duluth, First National Bank; Minneapolis, Northwestern National Bank; Philadelphia, Farmer's and Mechanics' National Bank; San Francisco, Wells Fargo & Co's. Bank; Portland Ore., Bank of British Columbia; Seattle Wash., Bank of British Columbia; Tacoma, Wash., Bank of British Columbia.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

CHEQUES VENDUS. Ces cheques sont d'une grande commodité pour le public voyageur, étant payable sans le trouble ordinaire d'indentification dans toutes les parties de l'Europe.

C. S. HOARE, Gérant.
1a 28-11-94 Winnipeg

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba* L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

Ce qu'un Cultivateur doit faire

POUR SE RUINER

(Suite).

Un an après, à l'échéance du billet, il nous sera impossible de le payer...La récolte se sera mal vendue...vous aurez perdu des animaux...il y aura eu de la maladie à la maison, bref, vous n'avez pas d'argent pour vous libérer, ni même pour payer les intérêts......

Faites une autre visite à votre créancier.

A votre grande joie, il se montrera très accommodant.

"—Mais, allons donc, cher voisin, ne vous troublez pas pour "si peu. J'ai confiance en vous, "vous êtes un si brave homme! "Je vais très volontiers renouveler votre billet pour un an "ou deux...Bien plus, j'ai à la "maison une assez forte somme "d'argent qui n'est pas encore "placee...S'il vous fallait un "millier de piastre...elles sont à "votre disposition..."

Enchanté d'un pareil accueil, vous acceptez, vous signez un second billet, le cœur joyeux, vous rentrez au logis. Cela vous permettra de continuer encore pour un temps à fricoter et à payer de belles toilettes à votre femme et à vos filles.

LA CATASTROPHE

Trois années se sont écoulées, depuis votre première visite à l'usurier, et vous n'avez pas remboursé un sou de vos divers emprunts.

Un jour vous recevez une lettre couchée à peu près en ces termes, bien secs et bien raides.

Monsieur.

Par billet du 15 novembre 1892, vous me devez la somme de 500 piastres à 30 pour cent d'intérêts.

Par second billet du 15 mai 1893, 1000 piastres au même taux d'intérêt.

Ces deux emprunts, capital et intérêts, se montent actuellement à la somme de 3,500 piastres.

Je regrette d'avoir à vous en demander le remboursement immédiat, mais j'ai besoin de mon argent pour de nouvelles affaires.

Si donc vous ne m'avez pas payé, d'ici à un mois, je me verrai forcé de vous poursuivre.

Votre très humble serviteur,

X...

Un mois plus tard, le "shériff" sera chez vous.

Il vendra votre maison, il vendra votre terre, votre roulant, vos animaux, tout ce qui fut votre bien, tout ce que votre père avait gagné par son travail, tout ce qu'il était de votre devoir de transmettre à vos enfants. Votre ruine est complète.

La paresse, le luxe et le whisky ont fait une victime de plus parmi les cultivateurs canadiens....

Avec quelques cents piastres sauvées à peine du naufrage, vous partirez pour les Etats, et votre femme et vos garçons s'en iront travailler dans les manufactures américaines...

(A suivre).

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le seul journal français de la Province et du Nord-Ouest, abonnement $1.00 par année payable d'avance.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 24 Jan. 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 60	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

FARINE.

Farine par 100 lbs. Manitoba XXXX	1 25
" Superieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	8 00

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 65	à 0 75
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 20	à 0 25
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 15	à 0 20
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 28	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	34 00
2ème "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " B.	54 00
" " C.	44 00
" " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00